

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DUCT 196 Subvention Fonds du Maire (9.837 euros) au Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement (18e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association "Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement" ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 9.837 euros est attribuée au titre de l'exercice 2012 à l'association "Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement" (D01752 / 57622 / 2012-06821), 1, place Jules Joffrin (18e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire - 18e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.